

Rapport AGIRA au titre de l'article A 132-9-4

Tableau 2

Année	Montant annuel et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L. 132-9-2)	Nombre de contrats réglés et montant annuel (article L. 132-9-2)	Nombre de décès confirmés d'assurés / nombre de contrats concernés / montant des capitaux à régler (capitaux décès et capitaux constitutifs de rente) à la suite de l'article L. 132-9-3	Montant de capitaux intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires / nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3
	<i>Nombre de contrats et montant en euros</i>	<i>Nombre de contrats et montant en euros</i>	<i>Nombre de décès confirmés, nombre de contrats et montant en euros</i>	<i>Nombre de contrats et montant en euros</i>
2022 (total)	137/ 4 666 391,87 €	75/ 3 042 483 €	588/ 213 / 10 819 669,15 €	42 / 1 877 799,24 €